



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 104896

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les fortes inquiétudes exprimées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) quant à la rapide et forte augmentation des doses de radioactivité délivrées aux patients par l'imagerie médicale en particulier les scanners. En effet, l'ASN a constaté une augmentation préoccupante des doses délivrées pour ces examens. Les doses reçues par les patients lors de ces diagnostics ont explosé, progressant de 50 % entre 2002 et 2007. L'ASN rappelle par exemple qu'un scanner du corps entier peut délivrer en une seule fois une dose de radiations de vingt millisieverts, ce qui correspond au maximum autorisé en une année entière pour un salarié travaillant dans le secteur du nucléaire. Une hausse incontrôlée de ces examens pourrait avoir de graves conséquences. Pour y remédier, l'ASN suggère notamment le recours à des solutions alternatives comme l'IRM qui n'émet pas des rayons x sur les patients. D'où la nécessité qu'il y aurait d'obtenir un rééquilibrage du parc français entre scanners et IRM. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur cet important problème et de lui indiquer le suivi que le Gouvernement entend réserver aux recommandations de l'ASN.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104896

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3578

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)